

**Séance du lundi 21 décembre 2015**

Date de Convocation : mardi 15 décembre 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 39

**N° 2015.12.10b - Finances - Exercice 2016 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Guillaume LACROIX, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Xavier BRETON, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Catherine MAITRE, Ouadie MEHDI, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE

**Excusés ayant donné procuration :**

Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Sébastien GUERAUD à Claudie SAINT ANDRE, Pierre LURIN à Xavier BRETON, Fabien MARECHAL à Jacques FRENEAT, Andy NKUNDIKIJE à Vasilica CHARNAY, Laurence PERRIN-DUFOUR à Pauline FROPPIER

**Absente :** Vanessa CARRARA

**Secrétaire de séance :** Vasilica CHARNAY

**Rapporteur :** Jean-Marc GERLIER

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Motivation et opportunité de la décision**

Il serait fait application de ces dispositions pour l'exercice 2016 afin de permettre le paiement des immobilisations avant le vote du budget primitif.

Il s'agit en particulier, de remboursement de trop versé en matière de TLE, d'acquisitions de matériels et d'agencements (mobilier urbain et signalisation) ainsi que les travaux sur des bâtiments.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VU** la présentation du dossier à par la commission administration générale, coordination, mutualisation / finances, ressources humaines dans sa réunion du 4 décembre 2015,

**A L'UNANIMITE des votants (38 voix)**

**AUTORISE** l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 tels que figurant dans le tableau ci-dessous.

	<b>Chapitre</b>	<b>Montants en €</b>
<b>Ville</b>	10 « Remboursement TLE »	2 980,00 €
	20 « Immobilisations Incorporelles »	45 600,00 €
	21 « Immobilisations corporelles »	20 000,00 €
	23 « Immobilisations en cours »	30 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>98 580,00 €</b>

**Impacts financiers**

**En investissement** : les dépenses seront engagées avant le vote du budget primitif 2016 sur les chapitres figurant dans le tableau ci-dessus.